

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est réuni à 8h30 sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Christine COURTOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean RAPTI, Mme Marylène ROSSETTO,

Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, M. Jacques DRIESCH Maires-adjoints.

Mme Eliane BARBIER, M. Serge OREAL, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Dominique BONNIN-PONSOLLE, M. Claude CARVALHO, Mme Oriane LOUAIL, M. Ousseynou SECK, M. Roger DUPRE, M. Dany GROUZELLE, M. Bernard HAEMMERLE, M. Emmanuel PUPPO, Mme Carine BORDUY, M. Guy BETAILLE, Mme Claire LEMEUNIER, M. Alain AUDHEON, M. Jean DJEBARA, Conseillers municipaux.

### Etaient représentés :

M. Jean-Louis POUJOL, pouvoir à M. Jean RAPTI

Mme Josette PASCAL, pouvoir à M. Claude CARVALHO

Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH

Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Christine COURTOIS

Mme Marie-Claude REILHE, pouvoir à M. Dany GROUZELLE

Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à Mme Carine BORDUY

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés.

Membres composant le Conseil Municipal .....	: 32
Membres en exercice .....	: 32
Membres présents .....	: 26
Membres excusés et représentés .....	: 6
Membre absent non représenté .....	: 0

### **01 – Election des délégués suppléants du Conseil municipal pour le scrutin sénatorial du 24 septembre 2017**

Rapporteur : Jean-Pierre BARNAUD

#### **① Désignation des remplaçants**

Conformément à l'article L.287 du Code Electoral, au cas où un député, un conseiller régional, un conseiller à l'assemblée de Corse ou un conseiller départemental serait délégué de droit comme conseiller municipal ou comme membre du conseil consultatif d'une commune associée, un remplaçant lui est désigné par le Maire sur sa présentation.

Monsieur Alain AUDHEON, par courrier du 21 juin 2017, a présenté Monsieur Gérard BRISSET pour le remplacer au titre de son mandat de conseiller municipal, lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Monsieur Gérard BRISSET est donc désigné comme remplaçant de Monsieur AUDHEON.

Madame Marie-Christine DIRRINGER, par courrier du 26 juin 2017 a présenté Madame Béatrice DIRRINGER pour la remplacer au titre de son mandat de Maire-adjoint, lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Madame Béatrice DIRRINGER est donc désignée comme remplaçante de Madame Marie-Christine DIRRINGER.

#### ② Annonce des listes :

Conformément à l'article L.283 du Code Electoral, au décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, et conformément à l'arrêté préfectoral n°2017/2357 du 19 juin 2017 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire, et à la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C.

Le Président a annoncé les listes en présence :

- Liste A - « Liste de la Majorité municipale »
- Liste B - « Canavérois, ensemble, pensons notre futur »
- Liste C - « Union des Canavérois »
- Liste D - « Ensemble pour une Ville solidaire, écologique et démocratique »
- Liste E - « Ensemble, aimons Chennevières »

Le Président a déclaré le scrutin ouvert.

#### ③ Mise en place du bureau électoral

Conformément à l'article R.133 du code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est procédé à la constitution du bureau électoral, composé de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD en qualité de Président et de 4 assesseurs, à savoir les deux conseillers municipaux présents, les plus âgés, Madame Eliane BARBIER, Monsieur Bernard HAEMMERLE, et les deux conseillers municipaux présents, les plus jeunes, Madame Claire LEMEUNIER, Monsieur Ousseynou SECK

#### ④ Déroulement du vote

Conformément à l'article L.286 du Code Electoral, le Conseil municipal doit élire 9 suppléants. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe puis a déposé celle-ci dans l'urne prévue à cet effet. Le Président a déclaré le scrutin clos.

Les assesseurs (membres du bureau électoral), ont procédé au dépouillement des enveloppes.

#### ⑤ Résultat de l'élection

Le Président du bureau électoral a proclamé :

##### ➤ Les résultats de l'élection :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30

##### ➤ Le nombre de sièges attribués pour chaque liste par ordre décroissant, à savoir :

- 7 sièges pour la liste : « Liste de la Majorité municipale »
- 2 sièges pour la liste : « Canavérois, ensemble, pensons notre futur »
- 0 sièges pour la liste : « Union des Canavérois »
- 0 sièges pour la liste : « Ensemble pour une Ville solidaire, écologique et démocratique »
- 0 sièges pour la liste : « Ensemble, aimons Chennevières »

##### ➤ Les noms des personnes désignées en qualité de suppléants à savoir :

- Mme Sophie LE MONNIER, liste de la Majorité municipale
- M. Didier TREMOUREUX, liste de la Majorité municipale
- Félicia BOISNE-NOC, liste de la majorité municipale
- M. Francis BRUNEL, liste de la majorité municipale
- Mme Jacqueline BONNARDEL, liste de la majorité municipale
- M. Joselin NKENKEU KEMZONG, liste de la majorité municipale
- M. Bernard DEHAUT, liste « Canavérois, ensemble, pensons notre futur »
- Mme Marianne BREART, liste « Canavérois, ensemble, pensons notre futur »

#### ⑥ Choix de la liste

Les conseillers de droit ont fait connaître, au bureau électoral, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants, qui en cas d'empêchement les remplaceront.

#### ⑦ Signature des procès-verbaux

Tous les conseillers municipaux ont signé la déclaration de choix de liste des suppléants et ont signalé à quelle liste ils feront appel s'ils étaient empêchés le jour des élections sénatoriales. Les membres du bureau électoral ont signé également les procès-verbaux.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 9H15.



Jean-Pierre BARNAUD

Maire de Chennevières-sur-Marne  
Vice-Président du Territoire  
Grand Paris Sud Est Avenir